

AUTORISATION DE LOTO



NOM DE LA SOCIÉTÉ	
PERSONNE RESPONSABLE	
NOM	
ADRESSE	
DATE DU LOTO	
LIEU	

Emolument communal : CHF 150.00 (art. 30 RPJE)

La facture y relative vous parviendra ultérieurement

*Un loto entre CHF 10'000.00 et CHF 50'000.00 de valeur d'émission = lots en nature
uniquement*

A REMPLIR PAR L'AUTORITÉ

Date

Villeneuve, le

Sceau et signature

Original à Sécurité publique

Copie à Société organisatrice
Service de l'urbanisme et patrimoine - POCAMA
Greffé municipal